

Le 30 juin 2005

**Par courriel et par messagerie**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800 place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

Affaires juridiques  
Hydro-Québec  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone : (514) 289-  
Télécopieur : (514) 289-

**OBJET:** Demande d'autorisation du Transporteur afin de construire les immeubles et actifs requis pour la réalisation du projet visant la mise à niveau du réseau régional Matapédia dans le cadre de l'intégration des éoliennes.

Dossier de la Régie: R-3560-2005

Notre dossier : R000151 CR/FJM

---

Chère consoeur,

La présente fait suite à la vôtre du 29 juin 2005 dans le dossier mentionné en titre par laquelle vous informiez Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le «Transporteur») que la Régie acceptait comme observations et commentaires de la part de Stratégies énergétiques et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique («SÉ/AQLPA») ainsi que du Groupe de recherche appliquée en macroécologie («GRAME»), le document intitulé *La mise à niveau du réseau régional Matapédia: Un super réseau de charges ou un véritable réseau de transport?* ainsi que le document déposé en support intitulé *Ride-Through Capability Predictions for Wind Power Plants in the ERCOT Network*.

Par cette lettre, vous demandiez également que le Transporteur fasse connaître à la Régie ses intentions quant à la contestation du statut d'expert revendiqué pour M. Deslauriers et quant à la présentation de demandes de renseignements sur la preuve écrite déposée par SÉ/AQLPA et GRAME comme observations et commentaires.

Le Transporteur n'est pas prêt à reconnaître M. Deslauriers comme expert en matière d'intégration de production éolienne significative à un réseau de transport d'électricité. Malgré l'absence du contre-interrogatoire usuel du témoin qui revendique le statut d'expert, sur sa formation, ses connaissances et son expérience en la matière, le Transporteur peut quand porter à l'attention de la Régie que le *curriculum vitae* de M. Deslauriers ne fait mention d'aucune connaissance ou expérience spécifique en matière de production éolienne.

**Avocat en chef**

Pierre Gagnon  
**Directrice – Distribution**  
Jacinte Lafontaine  
**Directrice – Production**  
Isabelle Rayle-Doiron  
**Directeur – TransÉnergie**  
F. Jean Morel

**Avocats**

Stéphanie Assouline  
Sophie Baril  
Chantal Bélique  
Josée Deland  
Dominique Downs  
Valérie Durand  
Éric Fraser  
Yves Fréchette

Rita-Rose Gagné  
Christian Houde  
Line Janelle  
Jean-François Lacasse  
Julie Lapierre  
Nicole Lemieux  
Jean-François Mercure

Maria Moudfir  
Cathy Noseworthy  
Louise Ouellet  
Jocelyne Paquette  
Pascal Parent  
Michel Pasini  
Dominique Piché


Louis Prévost  
Jean Rajotte  
Sylvy Rhéaume  
Carolina Rinfret  
Nicholas Robidoux  
Jean-Olivier Tremblay  
Simon Turmel

Quant aux demandes de renseignements, le Transporteur n'a pas l'intention d'en présenter. Il entend toutefois répliquer aux observations et commentaires de SÉ/AQLPA et de GRAME, tel que le processus de traitement du dossier le prévoyait depuis le début, mais il pourra difficilement le faire avant la fin de la semaine prochaine, soit au plus tard, le vendredi, 8 juillet 2005.

Copie de la présente est transmise, par courriel seulement, aux parties intéressées dans le présent dossier.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur, Affaires juridiques TransÉnergie



F. Jean Morel

c.c. Parties intéressées - R-3560-2005  
(par courriel seulement)